

MAIRIE D'ARNIERES SUR ITON

Tél. : 02.32.39.95.15.

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 novembre 2019

Conseillers Présents : MM. JORET, BENARD, COMONT, CHEVAUCHEE, HAUZAY, CHERON, DELHOMME, JOUEN,

Mmes RAY-DEPIERRE, CHIAPPE, MOY, LE COROLLER

**Absents : Mme COLLEDANI-GALPIN pouvoir à F. BENARD
Mr DEPIERRE pouvoir à C. RAY-DEPIERRE**

**Absents non excusés : Mmes CUVELIER, DELAVIGNE, LE BOURHIS,
M. MONNOT, VALLEE**

D.E.T.R – ACCESSIBILITE DU STADE :

Mr le Maire rappelle l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) adopté lors de la séance du 14 septembre 2015 et approuvé par la Préfecture. Nous nous sommes engagés à effectuer les travaux de mise en accessibilité du stade. Il s'agira du dernier bâtiment communal à mettre aux normes PMR. .

Le coût de ces travaux s'élève à 59 774,77 € H.T. Le plan de financement est le suivant :

➤ D.E.T.R. (40 %)	:	23 909,91 €
➤ E.P.N.	:	17 932,43 €
➤ Fonds propres	:	17 932,43 €

A l'unanimité, les conseillers valident cette estimation et sollicitent l'obtention de la DETR auprès de Mr le Préfet et l'obtention d'un Fond de Concours auprès de M. le Président d'E.P.N.

E.P.N COMPETENCE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :

Evreux Portes de Normandie a marqué son souhait de porter la construction d'un centre de formation en odontologie sur le site Notre Dame, sur la base d'un partenariat avec le Centre Hospitalier Eure Seine (CHES).

Pour des questions de cohérence technique et architecturale, ainsi que de montage financier, Evreux Portes de Normandie souhaite également réaliser la construction de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) sur le site Saint Louis.

En proposant de porter la réalisation de ces bâtiments, Evreux Portes de Normandie souhaite ainsi se distinguer en tant que territoire d'accueil des étudiants en enseignement supérieur dans le domaine de la santé.

Cette nouvelle compétence est validée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

DOSSIER CENTRE-BOURG :

La commune d'Arnières-sur-Iton souhaite poursuivre l'aménagement de son centre-bourg situé principalement sur la rue Aristide Briand, entre la route de Breteuil et rue Saint-Martin, en sériant au préalable l'ensemble des problématiques en présence : paysagère et patrimoniale, fonctionnelle (stationnement, accessibilité PMR et arrêt de bus, circulation tous modes), technique (eaux pluviales, voirie et réseaux), foncière... Cette démarche fait suite à un projet urbain de développement de centre-bourg qui consiste en la cession avec charges de parcelles communales de 6 568 m² pour réaliser du logement, un commerce, un espace de santé et de services, ainsi qu'un espace paysager à vocation piétonne.

La réalisation d'une esquisse d'aménagement est donc nécessaire pour penser le réaménagement, la voie d'accès au centre-bourg desservant cette parcelle, en lien avec la récupération des eaux pluviales, et afin de dialoguer avec le futur aménageur de la parcelle.

En vue d'assurer la meilleure coordination des interventions et d'optimiser les investissements publics, il est proposé que la maîtrise d'ouvrage de l'opération soit déléguée à E.P.N, conformément à l'article L2422-12 du code de la commande publique. Par conséquent, une convention est à signer entre la commune d'Arnières-sur-Iton et E.P.N.

La présente délégation de Maîtrise d'Ouvrage concerne la réalisation d'une esquisse, d'un chiffrage et d'une mission de concertation avec tous les acteurs concernés par le projet qui sera confié à un prestataire en paysage et VRD.

Les parties de l'ouvrage en délégation sont :

- Toutes études relatives à l'aménagement paysager,
- Toutes études relatives à la question foncière.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Mr le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à E.P.N, les avenants et tous les actes à intervenir avec la commune.

Une commission urbanisme aura lieu le 27 novembre. EAD y présentera le cahier des charges qui sera remis à l'acquéreur.

URBANISME :

Mr BENARD, explique au Conseil Municipal, qu'au niveau du chemin des Rabasses il existe deux petites parcelles appartenant à des particuliers :

- Parcelle ZE 171 de 43 m² appartenant à Mr HENNEQUEZ
- Parcelle ZE 352 de 38 m² appartenant à Mr BRETON

Il informe que suite à discussions avec les propriétaires respectifs, pour un retour de ces parcelles dans le domaine public, ils sont prêts à les céder pour 1€ symbolique.

Mr BENARD, explique au Conseil Municipal, que le chemin du Noyer s'arrête au milieu des champs. Mr HENNEQUEZ, le propriétaire des champs entourant ce chemin rural propose à son initiative de rétablir le chemin jusqu'à la Vallée Tempée.

En contrepartie, il souhaiterait que la commune lui cède le chemin rural d'une surface d'environ 600 m² qui se situe à droite de la sente du Coude qui traverse ses champs. Depuis des années, il gère l'entretien de celui-ci.

Il sera demandé à Mr HENNEQUEZ de faire un engagement écrit, et également demandé à un géomètre de procéder au re-cadastrage des chemins afin de procéder à un échange de parcelles.

Ces transferts sont validés à l'unanimité.

N.B.I REGISSEUR :

Suite au départ à la retraite d'un agent affecté au service administratif, Mme AULNETTE reprendra la Régie de cantine. Cette nouvelle mission donne droit à une Nouvelle Bonification Indiciaire (N.B.I)

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la mise en place de la N.B.I à hauteur de 15 points pour Mme AULNETTE à partir du 1^{er} Novembre 2019.

DECISIONS MODIFICATIVES :

4 décisions modificatives sont nécessaires pour cette fin d'année :

- Régularisation personnel non titulaires

Article 6413 : + 16 000 €

- Attribution de compensation E.P.N

Article 739211 : + 46 000 €

- Amortissement PLU

Article 6811 : + 19 544 €

Article 2002 : + 19 544 €

- Investissement Centre-bourg

Article 2031 : + 8 500 €

Article 21318 : - 8 500 €

PARTICIPATION TRANSPORT SCOLAIRE :

Mr le Maire explique que suite à la loi NOTRe, la Région Normandie a décidé d'exercer à compter de septembre 2019 la compétence transport scolaire.

Au regard de la réglementation fiscale, la Région doit dorénavant assumer directement les dépenses auprès des transporteurs et percevoir directement les recettes tarifaires, tout en laissant la possibilité à la Commune de couvrir tout ou partie du tarif pour atténuer la charge des familles Arniéroises.

La tarification du transport scolaire régional sur tous les circuits scolaires a été fixée à la somme de 110 € par élève.

Mr le Maire, propose au Conseil Municipal d'appliquer une tarification solidaire et de prendre en charge 50 % du coût, soit 55 € par enfant pour l'année 2019/2020.

Cette participation communale sera automatiquement ajustée chaque année en fonction de l'évolution à la hausse comme à la baisse des tarifs de transport scolaire décidés par la Région Normandie, dans la limite du taux de prise en charge communal de 50 % ;

A l'unanimité le conseil décide de valider cette participation.

SALLE PAROISSIALE – PROPOSITION DU DIOCESE :

Le Diocèse a décidé de mettre en vente la Salle paroissiale, et la parcelle n° d'une superficie de 459 m² au prix de 65 000 €.

Cela pourrait être une opportunité pour faire avancer quelques projets.

La commune paie depuis des années les factures EDF de l'église. Sachant que le bâtiment est dans un mauvais état, celui-ci devra être déconstruit mais avec le risque d'amiante. Un coût supplémentaire est à prévoir.

Avec 12 votes Pour et 2 Abstentions, le conseil municipal décide de se porter acquéreur pour ce bien.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de faire une offre et de négocier le prix de vente.

QUESTIONS DIVERSES :

- L'ouverture de la bretelle d'Arnières-sur-Iton aura lieu le 08 novembre dans la journée, et le chemin Pottier par conséquent sera fermé pour les travaux.

- Un point sur les travaux des différents ponts de la commune est fait :

- Les travaux du Pont de la Grosse Aulne ont pris du retard sur le planning.
- Le Pont en pierres sera remplacé par un pont en béton avec un parement en briques.
- L'autre pont sera renforcé, le tablier sera démoli et refait permettant une circulation partagée voitures/vélos sur 3m et une circulation piétonne d'1,5m.
- La capacité maximale sera de 39T ce qui permettrait le passage du trans-urbain (à voir après les travaux).
- La dernière étude avec plan sera rendue mi-décembre.
- 2 poteaux (électrique et téléphonique) sont à déplacer. Une demande au SIEGE sera faite pour l'enfouissement des réseaux sur tout ou partie de la rue de la Grosse Aulne.

- Le SAVITON (Syndicat des Rivières) est supprimé et remplacé par le SMAPI (Syndicat des Milieu Aquatique et de la Prévention des Inondations).

D'ici 20 à 50 ans les vannages auront disparus.

Il est rappelé que les propriétaires habitants au bord de l'Iton sont tenus d'entretenir leur rive jusqu'au milieu de la rivière.

- Travaux chemin des Rabasses / Route de la Forêt les bordures sont faites, à partir du 16 novembre les trottoirs et le goudronnage sera réalisé.

La mise en sens unique des rues sera alors une nécessité. La fin des travaux est estimée à environ 2/3 semaines.

- Le JSA remercie la Mairie pour la peinture des lisses sur le stade Maurice DEBAS.

- A partir de janvier 2020, des personnes du cadastre vont passer chez tous les propriétaires pour remettre à jour les dimensions des terrains et des bâtiments.

- Le jeu des 1 000 € de France Inter aura lieu le mardi 12 novembre à 18h30 à la salle des fêtes des Ventes.

- Des travaux ont été nécessaires pendant les vacances scolaires dans la salle à manger du restaurant scolaire afin de sécuriser le plafond qui s'affaissait.

Mr BRIAVOINE, qui est venu pour les travaux, a constaté que la charpente (américaine) était affaissée de 19 cm. Des poteaux pour solidifier et relever la charpente ont été mis en place. Le coût de ces travaux est d'environ 8 000 €.

- Des travaux dans la cour de l'école ont été faits pour un coût de 2 000 € environ.

- M BLASSEL a envoyé un courrier à tous les membres du Conseil, mais reçu trop tard pour le mettre à l'ordre du jour. Il souhaite que la commune lui laisse utiliser l'ESCALE à titre gracieux comme les associations. Le règlement de l'ESCALE stipule que seules les associations d'Arnières-sur-Iton bénéficient de la gratuité de la salle. Cette demande ne rentre donc pas dans ce cadre.

- Vendredi 8 novembre à lieu la fête de la soupe à l'école.

- Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 18 décembre

- Séance close à 22h.